

# RETRAIT'info...



## Dématérialisation du dossier de retraite

Depuis le mois de Juillet 2008, vous pouvez saisir par voie dématérialisée les demandes de retraites en cliquant sur le lien :

- ❖ « pré-liquidation et liquidation de pension CNRACL » puis
- ❖ « liquidation » de la plate forme e-service

La dématérialisation des dossiers, quel que soit le motif de départ à la retraite, est désormais obligatoire

Vous devez toujours veiller à respecter le délai réglementaire de 6 mois avant la date de radiation des cadres

## AGENDA

**31 Janvier 2009**

Date limited'envoi  
declaration  
CNRACL

**30 Avril 2009**

Date limite de  
saisie des RIS et  
EIG

## Pension 2009 :

A compter de 2009, la revalorisation des pensions interviendra au 1<sup>er</sup> Avril de chaque année. Ainsi les pensions seront augmentées au 1<sup>er</sup> Avril 2009

Dispositif Carrières longues (loi de 2008-1330 du 17/12/2008 du Financement de la Sécurité sociale)

## Contact

Nadia LACHHAB  
03 84 53 06 33  
cnacl@cdg39.fr

## Ce qui change en 2009

Années de naissance	Départ	Durée assurance totale (trimestres)	Nb de trimestres cotisés
1949	Apartir de 59 ans	169	161
1950	A partir de 58 ans	170	166
	A partir de 59 ans	170	162
1951	Apartie de 57 ans	171	171
	A partir de 58 ans	171	167
	A partir de 59 ans	171	163
1952 et après	A partir de 56 ou 57 ans	172	172
	A partir de 58 ans	172	168
	A partir de 59 ans	172	164

Les conditions relatives au début d'activité demeurent inchangées

Tout document relatif à la CNRACL doit être envoyé au CDG pour contrôle avant transmission à la CNRACL. Cela concerne également tout dossier dématérialisé.